

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 – 07/07/2026 – 3

*Avis sur le renouvellement du directeur du Service commun
de formations continue et par alternance*

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne Europe
- VU les statuts du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA)

Quorum en début de séance : 19

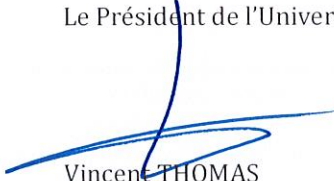
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la nomination de Monsieur Philippe THOMAS au poste de directeur du Service commun de formations continue et par alternance (SEFCA).

Refus de vote : 2	Suffrages exprimés : 14
Abstention(s) : 12	Pour : 14
	Contre : 0

Dijon, le 8 juillet 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--